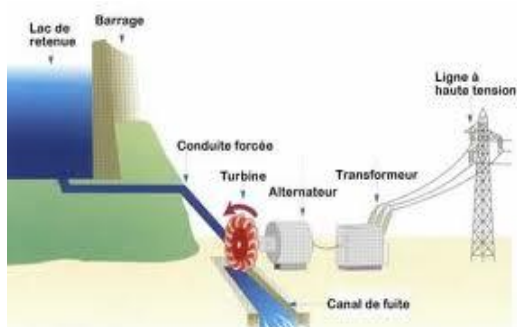


TECHNICIEN EN ENERGIES RENOUVELABLES

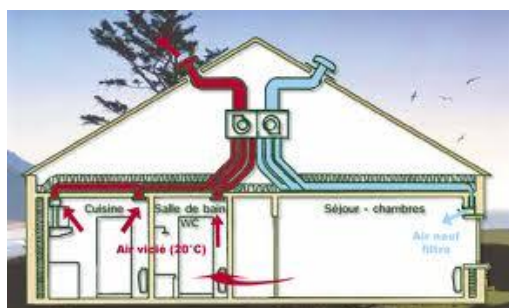
Choisir la formation initiale, c'est à la fois préparer un diplôme et acquérir une expérience professionnelle.



FORMATION DIPLOMANTE (Niveau IV)

Période de professionnalisation

OPTION A : ENERGIE ELECTRIQUE



Objectif de la formation :

Le titulaire de la mention complémentaire technicien en énergies renouvelables est un électricien ou un climaticien spécialisé dans la mise en œuvre d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les énergies renouvelables principalement concernées sont : le solaire photovoltaïque, l'énergie éolienne, le solaire thermique, l'hydroélectricité, la biomasse, le transfert d'énergie,...

Ce technicien est capable de :

- Identifier les besoins du client,
- Vérifier les faisabilités de l'installation dimensionnée par le bureau d'étude,
- Répartir les activités au sein d'une équipe et assurer l'interface avec les autres corps d'état,
- Installer les équipements,
- Raccorder l'installation aux réseaux,
- Faire les réglages, les tests nécessaires et la mise en service de l'installation,
- Présenter le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client,
- Assurer la maintenance préventive et corrective de l'installation.



Public concerné :

L'accès à ce diplôme par la voie de l'alternance est ouvert aux jeunes titulaires :

- d'un BP Installation en Equipements Electriques,
- d'un Bac Pro Electrotechnique,
- d'un Bac Pro Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques, d'un Bac Pro Technicien de Maintenance des Systèmes Énergétiques et Climatiques ;
- du BP Monteur en Installation de Génie Climatique ;
- d'un bac professionnel industriel ou énergétique, sur dossier.



Plan de formation :

Enseignement technique :

- Dessin architectural, normes et représentations
- Physique et mathématiques appliquées
- Organisation de chantier
- Efficacité énergétique des bâtiments

Enseignement professionnel :

- Eolien
- Photovoltaïque
- Hydroélectrique
- Solaire thermique
- Pompe à chaleur
- Systèmes de ventilation
- Mise en œuvre et étanchéité (air, fluide, toiture)

Enseignement lié aux risques :

- Prévention des risques professionnels et conduites à tenir en cas d'accident.
- Formation au travail en hauteur
- Formation et/ou recyclage aux risques électriques (B1V ; BR)

Accompagnement et suivi en entreprise



Alternance :

Des phases en entreprise et au Lycée des Métiers St Joseph se succèdent pour favoriser l'apprentissage et acquérir les compétences nécessaires.

La formation représente donc au total sur l'année : 16 semaines au lycée et 16 semaines en entreprise.



Validation :

L'obtention de la mention complémentaire est conditionnée par la réussite aux épreuves suivantes :

Nature des Epreuves	Unités	Coef	Durée	Forme
E1 - Préparation d'une intervention	U1	4	4 h	Ecrite
E2 - Réalisation et mise en service d'une installation	U2	6	10 à 14 h	Pratique
E3 - Intervention de maintenance sur une installation	U3	4	4 à 6 h	Pratique
E3 - Présentation des activités en milieu professionnel. Présentation du compte rendu d'activité			30 min	Oral